CER
C'EST RÉUSSIR

Stud & Drive

APPRENDRE À CONDUIRE AU LYCÉE

Votre pack comprend :

Pour la formation théorique

- Les frais de constitution et de gestion de dossier
- L'accès Pass Rousseau (code par internet)
- Le livre de code
- Le livret mémo vérif (interrogation sur le véhicule)
- Jusqu'à 20 heures de formation au lycée
- Une intervention sur les gestes de premiers secours avec notre partenaire Nauti'surf & Safe
- La taxe pour l'examen de code de la route, (30 €)

Pour la formation pratique

- 18 leçons de conduite de 45 minutes (départ et retour lycée ou agence)
- 1 Rendez-vous préalable avec les parents (remise du guide de l'accompagnateur)
- 1 Rendez-vous pédagogique après 4 mois et au moins 1000 kms
- 1 Rendez-vous pédagogique après 3000 kms
- 1 Rendez-vous pédagogique dans le mois du passage permis
- 1 Accompagnement à l'examen du permis de conduire

CER
C'EST RÉUSSIR

Vous allez commencer votre formation en conduite accompagnée.

Afin de constituer votre dossier, veuillez retourner au lycée (bureau vie scolaire) **au plus tard le 01 octobre** :

- La fiche d'inscription dument rempli.
- 4 chèques 4 de 360 €.
  Le premier sera déposé le 05 octobre puis les suivants le 05 décembre, 05 janvier et 05 février 2022.

  Le permis à 1 € par jour est possible
  (Soit un prêt de 1200 € + un chèque de 240 €) Les documents pour contracter ce prêt vous seront envoyés après l'évaluation effectuée au lycée lors du premier cours.

Veuillez nous envoyer par mail chaque document au format PDF (un seul document par PDF) en basse résolution, (moins de 1 MO) à **cer.enregistrement@orange.fr** :

- Pièce d'identité recto/verso valide de l'élève.
- ASSR 2 (vérifiez qu'elle est bien signée par votre enfant).
- Justificatif de domicile, de moins de 6 mois. (Facture de compteur : eau, gaz, électricité, téléphone)
- Pièce identité recto/verso du parent **nommé sur le justificatif de domicile**.
- L'attestation d'hébergement fourni complétée.
- Le permis AM recto/verso s'il a été passé (BSR).

Veuillez fournir également :

- 1 Ephoto d'identité au format ANTS (nous avons besoin du code informatique).

Vous trouverez les contacts utiles au verso.

Vos contacts pendant la formation :

Avec l'auto-école

Formateur référent : Frédéric
cerreseaufrederic@orange.fr
Tél : 06.16.30.38.44

Directeur CER Réseau Saint Malo : Frédéric Lanchec
frederic.lanchec@cer-reseau.com

Avec le lycée

Responsable vie scolaire : Loïc Martin
cpe@lesrimains.org
Tél : 02.99.89.50.64

Fiche d'inscription

Pour l'élève

Nom de naissance : .....

Nom d'usage (s'il y a lieu) : .....

Prénoms (tous) : .....

Date de naissance : .....

Commune de naissance : ..... Département : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone :

Mail :

Lycée : Classe :

Pour les parents

Nom de naissance : .....

Nom (épouse) : .....

Prénoms (tous) : .....

Date de naissance : .....

Téléphone :

Mail :

Information pour le permis

- Porteur de lunettes ou lentilles : ☐ oui ☐ non
- Atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée : ☐ oui ☐ non
- Titulaire du permis AM (cyclo) : ☐ oui ☐ non

Créneau souhaité pour le cours de code, créneau accessible quelque soit l'établissement fréquenté :

☐ Lundi 16h/17h30	☐ Mardi 16h/17h30	☐ Mercredi 13h/14h30	☐ Jeudi 16h/17h30
La Providence	Les rimains	ISM	ISM

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e), ...

Né(e) le .....

à : .....

déclare sur l'honneur héberger à titre gratuit [Madame, Monsieur][Prénom, Nom]

.....

Né(e) le ....

à .....

à mon domicile situé au [votre adresse complète] .....

.....

depuis le [date de début de l'hébergement gratuit] .....

Fait à .....

Le .....

Signatures :

Hébergeur (se). **Hébergé (e).**

Qui est concerné ?

Conditions relatives à l'élève
Le candidat doit être âgé de 15 ans au moins lors de l'inscription et de 17 ans au moins pour présenter les épreuves pratiques du permis de conduire B.

Conditions relatives à- l'accompagnateur
L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans. Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs dans ou hors du cadre familial.

L'accompagnateur doit avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance. L'assureur peut refuser si l'accompagnateur a commis des infractions graves.

L'accompagnateur ne doit pas dans les 5 années précédentes avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation du permis de conduire

Quelles sont les particularités du véhicule utilisé ?
Le véhicule doit être équipé de deux rétroviseurs latéraux et un signe distinctif "conduite accompagnée" doit être apposé à l'arrière du véhicule.

Comment se déroule l'apprentissage anticipé à la conduite ?
La formation comprend trois étapes :

- Formation initiale dans une auto-école,
- Conduite accompagnée d'un adulte, avec un suivi pédagogique par l'auto-école,
- Présentation au permis de conduire.

Formation initiale
L'élève signe un contrat de formation après avoir effectué une évaluation préalable de connaissances.

Cette formation ne peut être inférieure à 20 heures.

L'élève doit passer l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire (le code).

Au terme de cette formation, l'école de conduite organise le rendez-vous préalable avec l'accompagnateur et l'enseignant de la conduite. Ce rendez-vous doit durer 2 heures. L'école de conduite délivre alors l'attestation de fin de formation initiale.

Conduite accompagnée
L'élève doit conduire 3.000 km en conduite accompagnée.

Durant cette période, la vitesse est limitée :

- À 110 km/h sur les sections d'autoroutes où la vitesse est limitée à 130 km/h,
- À 100 km/h sur les autres sections d'autoroutes et les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central,
- À 80 km/h sur les autres routes,
- À 50 km/h en agglomération.

La circulation est interdite en territoire étranger.

Contrôle au cours de la formation

3 rendez-vous pédagogiques sont obligatoires :

- Le premier, après 4 à 6 mois de conduite accompagnée et environ 1000 km parcourus,
- Le second, dans les 2 derniers mois de conduite accompagnée et environ 3000 km parcourus,
- Le troisième, dans les 15 derniers jours avant l'examen du permis de conduite.

Les résultats des évaluations effectuées sont transcrits sur un livret d'apprentissage qui lui est remis par l'auto-école.

Passage de l'examen

Au terme de sa formation, le candidat peut se présenter dès l'âge de 17 ans aux épreuves pratiques du permis de conduire. En cas de succès, il pourra ainsi commencer à conduire seul dès le premier jour de sa majorité.

Quand le candidat obtient le permis de conduire, l'auto-école lui délivre une attestation de fin de conduite accompagnée. Cette attestation doit être remise à l'assureur afin d'obtenir des rabais sur la surprime jeune conducteur.